

Groupe de travail « Non Titulaires » du 22 janvier 2010

Déclaration liminaire

Voilà presque 3 ans que le dernier groupe de travail du Comité Technique Paritaire Ministériel, consacré à l'ensemble des contractuels, s'est tenu.

Nous n'avons donc pas pu débattre de la politique de nos ministères en la matière depuis mai 2007, et encore moins de la situation professionnelle de ces agents.

Pour **FO Finances**, c'est inacceptable !

Un rendez vous annuel consacré à cette catégorie de personnels devrait être intégré à notre agenda social.

Il nous est d'ailleurs assez peu compréhensible, qu'hormis une batterie de statistiques (demandée dès mars 2007 par les fédérations syndicales), aucun ordre du jour précis n'accompagne la convocation de ce jour.

Recrutement – Formation – Déroulement de carrière – Renouvellement de contrat – Régime indemnitaire – Bilan de la loi de 2005 – Conséquences de la loi du 6 août 2009, sans oublier les nouvelles modalités d'indemnisation du chômage, telles que précisées dans la la convention du 19 février 2009, les sujets ne manquent pourtant pas.

Nous pouvons également rajouter les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention MEIE/MEEDDM du 5 Juin 2009.

Depuis 3 ans, c'est à une explosion de recrutements de non titulaires à laquelle nous avons assisté. Pour s'en tenir aux recrutements des contractuels « hors Berkani », entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2008, leur nombre a plus que doublé (*source : Bilan social publié par nos ministères*). Les statistiques 2009 ne devraient pas inverser cette tendance. C'est donc bien une véritable orientation dans la politique du recrutement qui est en œuvre.

Pour **FO Finances**, le recours aux agents contractuels doit rester l'exception, la règle c'est l'emploi des titulaires.

A tout le moins, la vocation de ces agents est d'être titularisés, ou a minima, voir leur contrat à durée déterminé se transformer en CDI.

FO Finances condamne à nouveau la loi du 6 août 2009, dite « Mobilité » qui par ses articles 20-21-23-24-25, assouplit les modalités de recrutement d'agents non titulaires, et de fait remet en question les principes républicains fondement du Statut Général de la Fonction Publique.

FO Finances déplore par ailleurs la forte progression des recrutements par PACTE. FO Finances réaffirme son attachement aux concours comme socle du recrutement dans la Fonction Publique.

Outre le faible nombre d'agents recrutés en Catégorie C (948 en 2009 pour l'ensemble de nos ministères), nous constatons que près d'un quart d'entre eux sont issus du PACTE.

Pour Force Ouvrière, il faut veiller à améliorer la situation des agents non- titu+laires tout en préservant les spécificités d'une fonction publique statutaire.

Ce n'est évidemment pas le choix de nos gouvernants, qui s'inscrivent vers une précarisation croissante de la Fonction Publique, ce que FO Finances ne saurait accepter.